#### Le SIVALODET

En 1996 ce syndicat intercommunal a été créé pour assurer la mise en œuvre du contrat de rivière Odet / Steïr / Jet.

Il rassemble 25 des 32 communes du périmètre du SAGE

Le personnel dont il dispose lui est affecté par la ville de Quimper : un ingénieur, un technicien.

Le budget 2003 du syndicat s'élève à 300 000 €environ.

Afin d'assurer les travaux d'élaboration du SAGE, le SIVALODET a décidé de s'adjoindre les services d'un bureau d'études.

#### Le bureau d'études STUCKY

Il est chargé de collecter les informations et données nécessaires, de formaliser les différentes étapes du SAGE, de rédiger les cahiers des charges des études complémentaires et rédiger le document final du SAGE.

STUCKY est spécialisé en hydraulique, hydrologie, hydrobiologie et élaboration de programmes environnementaux concertés liés à l'eau.

#### Contact

SIVALODET Hôtel de Ville de Quimper B.P. 1759 29107 Quimper

Tél.: 02-98-98-87-60 mathieu.jardin@mairie-quimper.fr

#### Etat d'avancement de l'élaboration du SAGE

- → 02 février 2001 : à la suite des inondations, la ville de Quimper saisit le préfet en vue de la mise en œuvre d'un SAGE sur le bassin versant de l'Odet.
- → 9 juillet 2001 : après consultation des communes et de l'Agence de l'eau, le périmètre du SAGE est arrêté par le préfet.
- → 28 décembre 2001 : la constitution de la CLE est arrêtée par le préfet.
- → 06 février 2002 : installation de la CLE. Madame COUSTANS, présidente du SIVALODET, est élue présidente de la CLE. Le SIVALODET est désigné comme porteur technique et financier de l'élaboration du SAGE.
- → 08 mars 2002 : la CLE adopte son règlement intérieur, constitue son bureau et organise les groupes thématiques de travail.
- → Juin, septembre 2002, janvier 2003 : premières réunions des groupes thématiques pour réaliser la phase d'état des lieux et de diagnostic.

## Projets de la CLE pour le premier semestre 2003

Lors de sa réunion du 20 décembre 2002, la Commission Locale de l'Eau a décidé de mener les actions suivantes :

- → Achever la phase d'état des lieux et de diagnostic de l'eau et de ses usages pour l'été.
- → Présenter un plan global de gestion du risque inondation.
- → Lancer un inventaire des zones humides en vue de leur protection réglementaire dans les plans d'urbanisme.

La protection des zones humides représente un enjeu important pour la conservation des équilibres écologiques et hydrologiques des milieux aquatiques. Elles présentent un fort intérêt patrimonial et contribuent à la régulation du débit des cours d'eau.



## Autres actions engagées sur le bassin versant en 2003

- → Relance du programme Bretagne Eau Pure sur le Steïr.
- → Préparation d'un nouveau programme d'entretien des cours d'eau.
- → Achèvement de la nouvelle station d'épuration de Quimper.



## La lettre du SAGE de l'Odet

n°1 - février 2003

#### Sommaire

- Divers enjeux et une réponse globale
- Qu'est-ce qu'un SAGE
- Le périmètre du SAGE
- Organisation du travail d'élaboration du SAGE
- Etat d'avancement de l'élaboration du SAGE
- Projets de la CLE pour le premier semestre 2003
- Autres actions engagées sur le bassin versant en 2003

Directrice de la publication : Marie-Christine COUSTANS Présidente du SIVALODET Présidente de la CLE

Nombre d'exemplaires : 3000 ex.

Conception et réalisation : SIVALODET

## Divers enjeux et une réponse globale

La gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Odet concerne de nombreux usagers : particuliers, agriculteurs, industriels, pêcheurs, collectivités, associations naturalistes... et suscite de nombreuses attentes.

Ainsi, 5 grands enjeux peuvent être aujourd'hui identifiés :

- → la réduction du risque lié aux inondations,
- → la reconquête de la qualité de l'eau,
- → la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable,
- → la protection et la gestion des milieux naturels aquatiques et des zones humides,
- → la conciliation des différents usages de l'estuaire.

Les projets qui répondront à ces enjeux peuvent se révéler peu compatibles s'ils sont menés sans cohérences entre eux. Les inondations de décembre 2000 et janvier 2001 ont notamment montré la nécessité de rechercher des réponses globales à l'échelle du bassin versant.

Le contrat de rivière, mis en œuvre depuis cinq ans, a permis d'initier cette approche globale que les différents partenaires souhaitent voir pérenniser dans le cadre d'un **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux**. Ainsi le **SAGE** doit permettre d'aborder simultanément l'ensemble des enjeux relatifs à l'aménagement et à la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Odet.



Les inondations de décembre 2000 et janvier 2001 ont accéléré le lancement du SAGE.

# Les autres SAGE de Bretagne :

#### Approuvé:

La Vilaine

#### En cours d'élaboration :

La Rance Le Blavet L'Aulne La Laïta L'Elorn La Baie de Morlaix

# Le bassin versant de l'Odet :

#### **Superficie:**

715 km²
11 % du Finistère
Il s'étend du Porzay et des
Montagnes Noires à Bénodet
et Combrit



Le bassin versant de l'Odet

## Altitude maximale : 300 m

#### Longueur des cours d'eau :

Odet: 62 km Steïr: 29 km Jet: 26 km

## **Population:**

115 000 hab. environ

#### 37 communes concernées

### Qu'est ce qu'un SAGE ?

Introduit par la **loi sur l'eau du 3 janvier 1992**, le SAGE est un outil de planification qui vise à assurer l'équilibre entre les activités humaines et la protection de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant. Plus précisément, le SAGE :

- fixe les objectifs de qualité à atteindre dans un délai donné,
- répartit l'eau entre les différentes catégories d'usagers,
- identifie et protège les milieux aquatiques sensibles,
- définit les actions de développement et de protection des ressources,
- définit les actions de protection contre les inondations,
- identifie les priorités et les maîtres d'ouvrage,
- évalue les moyens économiques et financiers nécessaires.

L'élaboration du SAGE est fondée sur la concertation entre élus locaux, services de l'Etat, organismes socioprofessionnels et associatifs.

**4 grandes phases** d'élaboration sont à distinguer sur une période de 3 ans environ à compter de juin 2002. Leur achèvement devrait s'étaler de la manière suivante :

- état des lieux et diagnostic : été 2003,
- tendances et scénarios : printemps 2004,
- définition des objectifs et rédaction finale : automne 2004,
- phase de validation administrative : printemps 2005.

Le SAGE établit une stratégie collective de gestion de l'eau pour 10 ans. Il fait l'objet d'un arrêté préfectoral après validation par les collectivités locales, l'Agence de l'eau et les chambres consulaires.

**Portée juridique** : Les décisions prises par les autorités administratives dans le périmètre du SAGE doivent être compatibles avec ce schéma. Le SAGE n'est pas opposable au tiers.

## Le périmètre du SAGE



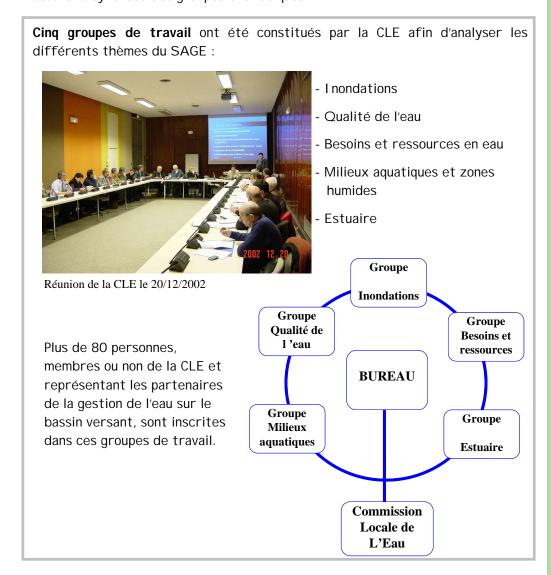
Le périmètre du SAGE couvre l'ensemble du bassin versant de l'Odet à l'exception de cinq communes faiblement concernées

### Organisation du travail d'élaboration du SAGE

La Commission Locale de l'Eau (CLE) pilote l'élaboration du SAGE. Cependant, simple organe de concertation et d'orientation, elle ne dispose d'aucun moyen technique et financier propre et doit donc s'appuyer sur les moyens d'un autre organisme pour élaborer le SAGE.

La **CLE** est composée de **40 membres** répartis en trois collèges : Elus locaux (50%), Usagers (25 %) et Services de l'Etat (25%). Chaque membre dispose d'un suppléant.

Le bureau de la CLE, composé de 12 membres, est chargé de suivre plus précisément les différentes phases de travail. Il se réunit plus fréquemment et assure la synthèse des groupes thématiques.



Le syndicat intercommunal SIVALODET assure la gestion administrative, technique et financière de l'élaboration du SAGE, pour le compte de la CLE. Il réalise les études complémentaires nécessaires.

Les communes adhérentes au SIVALODET : Briec, Cast, Clohars-Fouesnant, Combrit, Coray, Edern, Elliant, Ergué-Gabéric, Gouesnac'h, Guengat, Landrévarzec, Landudal, Langolen, Laz, Leuhan, Pleuven, Plogonnec, Plomelin, Plonéis, Pluguffan, Quéménéven, Quimper, Saint Evarzec, Saint Yvi, Trégourez.

#### **Composition de la CLE:**

#### **Collectivités locales :**

**SIVALODET** 

10 communes :
Briec
Cast
Clohars-Fouesnant
Combrit
Elliant
Ergué-Gabéric
Landudal
Plomelin
Quimper
Trégourez

Conseil Général

Conseil Régional

4 Syndicats des eaux : SIVOMEAQ Briec-Edern Clohars-Fouesnant Pen ar Goyen

#### <u>Usagers et</u> <u>socioprofessionnels</u>

Chambre d'Agriculture
Chambre de Commerce et
d'Industrie
Fédération de Pêche
Eau et Rivières / SEPNB
Comité Local des Pêches
Plaisanciers
Quimper Inondation
Compagnie Générale des
Eaux
Associations de
consommateurs
(CLCV /UFC)

#### Services de l'Etat :

Préfet de Bassin
Préfet de Région
Préfet du Finistère
Agence de l'eau
MISE
(Mission Inter Service de l'Eau)
DDAF
DDE
DDASS
DDAM

**CSP**